

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de LERCOUL**

du 29 AOUT 2020

**Décision du CM
n° 2020-052**

Nombre de Conseillers actuels en exercice :	7	L'an 2020, le 29 août à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune de LERCOUL, dûment s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la Présidence du Maire, M. François LAFON.
dont :		
Présents :	5	Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 août 2020, en application des articles L.2121-7, L 2121-8 du C.G.C.T.
Absents :	2	
Procurations :	2	
Votants :	6	Présents : 5 membres, MM. François LAFON, Johnny MARCHE, Mme BENEDET Solange, MM. Jacques GARCIA, Yves SERRI, lesquels forment la majorité des membres en exercice, qui peut ainsi valablement délibérer, en application de l'article, L 2121-17 du C.G.C.T.
Pour cette délibération :		
1 Conseiller s'est abstenu au moment du vote.		Absents : 2, MM. Sylvain GRAVAILLAC et Yves SANS. Procurations : 2, M. Sylvain GRAVAILLAC à M. François LAFON M. Yves SANS à M. Jacques GARCIA. Secrétaire(s) de séance élu(s), en conformité avec l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. : M. Jacques GARCIA.

Remarque : le Conseil Municipal s'est réuni ce jour pendant la période d'épidémie du Coronavirus COVID-19 en respectant les gestes barrières, les consignes de sécurité.

**OBJET : Demande d'un diagnostic foncier agropastoral
pour les besoins de l'exploitation Dardant-Marche
sur le territoire de la Commune de LERCOUL
par la Fédération Pastorale de l'Ariège**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du besoin de réaliser un diagnostic agro pastoral dans la perspective de contribuer à la pérennité de l'exploitation agricole gérée par Aline Dardant et Johnny Marche.

En conséquence, il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation d'engager ce diagnostic par l'intermédiaire de la Fédération Pastorale de l'Ariège.

Lors du prochain Conseil Municipal un représentant de la Fédération Pastorale de l'Ariège viendra fournir toute les explications sur la réalisation de ce diagnostic foncier.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide d'autoriser **la réalisation d'un diagnostic foncier agricole par la Fédération Pastorale** sur le territoire communal de Lercoul, en zone intermédiaire (entre le village et l'estive).

Il s'agit de réaliser un état des lieux de l'usage et de la maîtrise du foncier pastoral et agricole afin d'analyser les enjeux actuels et à venir.

Entre autres, en zone intermédiaire, ce diagnostic établira les besoins au niveau foncier (restructuration, maîtrise, équipement) des éleveurs locaux et de définir l'opportunité de création d'une association foncière pastorale sur certains secteurs de la Commune de Lercoul.

REÇU LE :

- 1 SEP. 2020

PREFECTURE FOIX

Lorsque le diagnostic foncier sera réalisé, la Fédération Pastorale, fera un compte rendu auprès de la Commune et des usagers agricoles rencontrés.

La Commune pourra alors décider de réunir l'ensemble des propriétaires concernés.

Monsieur Johnny MARCHE élu intéressé s'est abstenu au moment du vote.

NOMBRE de VOTANTS : 6
résultat du vote : 6 voix « pour » / 6

Ainsi fait et délibéré à Lercoul, le 29 août 2020.

Au Registre des Délibérations, sont les signatures.

Rendu exécutoire par :
publication
du relevé de décisions

Extrait certifié conforme,
Le Maire,

François LAFON



REÇU LE :
- 1 SEP. 2020
PREFECTURE FOIX